

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2023**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le 17/02/23

ID : 074-217400795-20230213-2023\_005\_DE-DE

Séance du lundi 13 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 7 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 19h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents (13) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; POYET-MOREUL Evelyne ; MEILLIER Claire ; MEYZIE Florence ; CORBINEAU Elodie ; Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; M. LAMBERSSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric

Absent (1) : M. BASTARD-ROSSET Benoît

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION N°2023-005 :**

**CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION**

Monsieur le Maire propose de créer un poste non permanent pour renforcer le service du périscolaire ; palier à l'absence de la cantinière en arrêt maladie et aide à la cantinière à son retour d'arrêt maladie à raison de 22 heures par semaine sur le temps scolaire.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : accroissement des effectifs du périscolaire ; réception des plats et préparation du service de la cantine en l'absence de l'agent en charge de la cantine en arrêt maladie et aide à la cantine au retour de l'agent en arrêt maladie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil DECIDE, à l'unanimité (13 voix pour) ;

La création à compter du 20 février 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Territorial d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures sur le temps scolaire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois et 17 jours allant du 20 février 2023 au 7 juillet 2023 inclus.

Il devra justifier d'un CAP Petite Enfance ou d'une expérience dans la Petite Enfance et une connaissance en cuisine collective souhaitée.

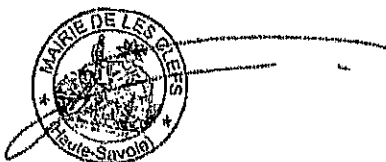
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX



*Buleux*